

2022_031

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 080-22

Objet : **CONVENTION HONORAIRE AVEC LE CABINET GAA – TRIBUNAL ADMINISTRATIF REQUETE 2211680-4**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°20/013 du 17 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le décret N°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités et établissements publics locaux ;

CONSIDERANT que pour les paiements des frais juridiques tarifés il convient de présenter une décision de l'assemblée délibérante lorsque les frais et les honoraires ne sont pas fixés en vertu d'un tarif réglementé ;

CONSIDERANT la nécessité de se faire représenter à différents moments dans les affaires juridiques communales dans la requête N°2211680-4 auprès du Tribunal administratif ;

CONSIDERANT la convention d'honoraires du 8 septembre 2022 entre le cabinet GAA et la ville de COUBRON fixant les honoraires de la manière suivante :

CONVENTION TRIBUNAL ADMINISTRATIF – REQUETE 2211680-4		
Tarifification forfaitaire	1500 € HT	Etablissement du mémoire en défense
	1800 € TTC	
Tarifification au taux horaire	150 € HT	Prestations complémentaires

Vu les conditions financières de la convention d'honoraires et les conditions de mise en œuvre de la convention ;

DECIDE

D'ACCEPTER la convention d'honoraire entre le cabinet GAA et la ville de COUBRON dans la requête N°2211680-4 auprès du Tribunal administratif et de missionner ce cabinet pour assurer la défense de la commune dans cette instance.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 12 septembre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220912-080-22-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022



Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est